

(Livret)

Groupe	4	Herbicide
--------	----------	-----------

**IPCO
COBUTOX® 625
HERBICIDE**

AGRICOLE

Pour désherber la jeune luzerne, le jeune lotier, les pâturages, et les semis de graminées pour le fourrage

GARANTIE: 2,4-DB 625 g/L
(Sous forme d'ester 2-éthylhexyle)

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

N° D'HOMOLOGATION: 27911
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 10 litres



AVERTISSEMENT

POISON

La Coopérative Interprovinciale Limitée, C.P. 1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9
1.204-233-3461

®T.M. Reg'd

RC000-0907

TABLE DES MATIÈRES

Jeune luzerne et jeune lotier (seuls ou en culture dérobée)	ALLEZ À LA SECTION 1		
Jeune trèfle (seul ou en culture dérobée)	ALLEZ À LA SECTION 2	Mélange en réservoir avec MCPA (pour mieux contrôler la moutarde des champs dans la jeune luzerne)	ALLEZ À LA SECTION 8
Céréales (blé, avoine, orge)	ALLEZ À LA SECTION 3	Remplissage du réservoir et application	ALLEZ À LA SECTION 9
Maïs de grande culture	ALLEZ À LA SECTION 4	Précautions	ALLEZ À LA SECTION 10
Pâturages renfermant des légumineuses fourragères	ALLEZ À LA SECTION 5	Premiers soins	ALLEZ À LA SECTION 11
Semis de graminées pour le fourrage	ALLEZ À LA SECTION 6	Renseignements toxicologiques	ALLEZ À LA SECTION 12
Mauvaises herbes réprimées et doses	ALLEZ À LA SECTION 7	Rinçage et élimination	ALLEZ À LA SECTION 13

SECTION 1

Culture: **JEUNE LUZERNE ET JEUNE LOTIER (seuls ou en culture dérobée)**
Remarque: Ne pas traiter si la culture doit servir à produire de la semence plus tard dans la saison.

Stade d'application: Pour application terrestre. Du stade 1^{re} feuille à la 4^e feuille trifoliée.
PRÉCAUTION: IPCO Cobutox 625 pourrait causer des dommages importants à la culture et une réduction de matière sèche de fourrage, si IPCO COBUTOX 625 Herbicide est appliqué selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette.
ALLEZ À LA SECTION 7

SECTION 2

Culture: **JEUNE TRÈFLE (seuls ou en culture dérobée)**
Remarque: Ne pas traiter le mélilot. Le trèfle rouge et l'alsike peuvent être endommagés.

Stade d'application: Pour application terrestre. Traiter le plus tôt possible après la formation de la première feuille trifoliée. **PRÉCAUTION:** IPCO Cobutox 625 pourrait causer des dommages importants à la culture et une réduction de matière sèche de fourrage, si IPCO COBUTOX 625 Herbicide est appliqué selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette.
ALLEZ À LA SECTION 7

SECTION 3

Culture: **CÉRÉALES (blé, avoine, orge)**

Stade d'application: Pour application terrestre. Traiter après que la culture a 5 feuilles entièrement déployées, mais avant le début de la montaison. L'avoine traitée avant le stade de 5 feuilles peut être endommagée.
ALLEZ À LA SECTION 7

SECTION 4

Culture: MAÏS DE GRANDE CULTURE

Stade d'application: Pour application terrestre. Traiter une fois que la culture a au moins 40 cm de hauteur, mais avant la formation des aigrettes. Employer des becs descendants pour ne pas atteindre le feuillage du maïs.

ALLEZ À LA SECTION 7

SECTION 5

Culture: PÂTURAGES RENFERMANT DES LÉGUMINEUSES FOURRAGÈRES.

Stade d'application: Pour application terrestre. Traiter après la coupe ou la paissance quand la végétation n'a pas plus de 7,5 cm de hauteur. La culture traitée au-delà de ce stade peut être endommagée.

ALLEZ À LA SECTION 7

SECTION 6

Culture: SEMIS DE GRAMINÉES POUR LE FOURRAGE (brome inerme, fétuque rouge traçante, fétuque des prés, fétuque élevée, dactyle pelotonné, fléole des prés ou mil, agropyre à crête, agropyre intermédiaire, agropyre des rives, agropyre élevée)

Stade d'application: Pour application terrestre seulement, au stade de 2 à 4 feuilles des jeunes graminées. Voir les notes particulières pour les doses maximales.

ALLEZ À LA SECTION 7

SECTION 7

MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES ET DOSES.

Annuelles	Taux d'application
Vélar fausse giroflée, moutarde des champs, neslie paniculée, tabouret des champs, herbe à poux, amarante à racine rouge, bourse-à-pasteur, chénopode blanc. Traiter la moutarde des champs jusqu'au stade 4 feuilles. (Voir la Section 8 pour le traitement de la moutarde à des stades plus avancés.)	1.75 L/ha
Chénopode glaque, renouée liserson, radis sauvage. Remarque: La pulvérisation au stade de 1 ou 2 feuilles donne la meilleure répression.	2.25 L/ha
Persicaire, renouée scabre. Les jeunes plantes sont seulement rabougris, mais les possibilités de concurrence sont diminuées.	2.75 L/ha

Vivaces	Stade d'application	Taux d'application
---------	---------------------	--------------------

Chardon vulgaire	Rosette à début des boutons.	2.25 – 2.75 L/ha
Laiteron des champs	Rosette.	2.25 – 2.75 L/ha
Chardon des champs	Végétation aérienne seulement. Traiter de 15 cm au début des boutons.	2.25 – 2.75 L/ha
Patience crépue	Début de la végétation.	2.25 – 2.75 L/ha
Plantain	Avant la floraison.	2.25 – 2.75 L/ha
Liseron des champs	Végétation aérienne réduite. Traiter à la fin de l'été. pour avoir les meilleurs résultats.	2.25 – 2.75 L/ha
Barbarée vulgaire	Traiter de la 3 ^e semaine de septembre au milieu d'octobre.	2.25 – 2.75 L/ha
Chicorée	Rosette.	2.25 – 2.75 L/ha
Crépis des toits	Rosette d'automne après que les légumineuses ont fini de croître.	2.25 L/ha
Pissenlit	Végétation aérienne seulement. Traiter avant le stade boutons.	2.75 L/ha
Prêle (queue de renard)	Végétation aérienne seulement. Traiter entre 10 - 12 cm de hauteur.	2.75 L/ha

AVIS IMPORTANT: Employer les doses faibles seulement pour les mauvaises herbes sensibles à l'état de plantules ou jeunes plantes. Employer les doses fortes pour les infestations plus fortes, les mauvaises herbes plus vieilles, et les conditions de croissance médiocres.

TAUX D'APPLICATION MAXIMUM RECOMMANDÉ POUR CULTURES :

- Jeune luzerne, jeune lotier, jeune trèfle, céréales, semis de graminées pour le fourrage: 2.25 L/ha
- Maïs de grande culture, pâturages renfermant des légumineuses fourragères: 2.75 L/ha

Ne dépassez pas le taux d'application recommandé ainsi que le stade d'application pour chaque culture. N'appliquez pas par temps froid. N'APPLIQUEZ PAS lors d'une période de sécheresse. L'application doit être faite avant que la culture couvre les mauvaises herbes. Evitez de laisser paître ou de nourrir une culture traitée au bétail pour une période d'au moins trente jours suivant une application de Cobutox 625.

ALLEZ À LA SECTION 9

SECTION 8

Mélange en réservoir avec MCPA:

Pour mieux réprimer la moutarde des champs et le crépis des toits dans la jeune luzerne et le jeune lotier.

Stade d'application : Traiter au Cobutox 600 seul la moutarde qui est au stade de 4 feuilles ou moins. Voici comment la traiter au-delà du stade de 4 feuilles:

Doses À Employer: Cobutox 625 : 1.25 L/ha
+ MCPA Amine 500 : + 70 ml/ha

ALLEZ À LA SECTION 9

SECTION 9

REMPLISSAGE DU RÉSERVOIR ET APPLICATION:

1. Remplir le réservoir d'eau à moitié. Débuter l'agitation.
2. Ajouter le Cobutox 625.
3. Quand on emploie du MCPA Amine 500, l'ajouter et le mélanger avant d'ajouter le Cobutox 625.
4. Finir de remplir le réservoir.
5. Employer de 150 à 200 litres d'eau par hectare pour application avec équipement terrestre.
6. Ne pas dépasser 275 kPa pour application terrestre.
7. SYSTÈME DE TRANSFERT: POUR LES CONTENANTS DE PLUS DE 20 L, utiliser un système de transfert qui évite de verser à l'air libre le concentré liquide lors du transvasement de ces contenants dans le réservoir employé pour la pulvérisation.

ALLEZ À LA SECTION 10

SECTION 10

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES

PRÉCAUTIONS D'ENVIRONNEMENT

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter la contamination des étangs, des ruisseaux, des rivières et des autres sources d'eau. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:

Gestion de la résistance au Cobutox 625, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes au Cobutox 625 et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le Cobutox 625 ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, adressez-vous à La Coopérative Interprovinciale Limitée au 1-204-233-3461.

PRÉCAUTIONS

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
2. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, et des gants résistant aux produits chimiques pour le mélange, le chargement, le nettoyage, ou de la réparation de l'équipement. Rincer les gants après l'utilisation, et se laver les mains et la peau exposée. ÉVITER DE RESPIRER LES VAPEURS ET BUÉES.
3. NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.
4. **Lors du mélange des produits, observer les méthodes les plus strictes pour la manutention et le mélange décrites sur l'étiquette de chaque produit.**
5. Éviter de manger, boire ou fumer lors de la manutention du produit. Prendre une douche tous les jours, et suivant immédiatement l'application. Porter des vêtements lavés quotidiennement.
6. Manutentionner avec soin et mélanger seulement dans un système fermé. Travailler dans un endroit avec ventilation adéquate.
7. Éviter d'arroser lorsqu'il y a risque de vent ou si la température dépasse 27°C.
8. Éviter de contaminer les étendues d'eau ou les aliments.
9. Conserver dans le contenant initial. Ne pas réutiliser les contenants vides à moins que spécifié autrement.
10. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après l'usage.
11. Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.
12. Bien fermer les contenants et tenir à l'écart des semences, des engrais, des plantes et des aliments. Le produit peut être entreposé à n'importe quelle température. BIEN AGITER AVANT L'UTILISATION.

ALLEZ À LA SECTION 11

SECTION 11

PREMIERS SOINS

1. **EN CAS D'EMPOISONNEMENT**, faire appel au médecin ou contacter un centre anti-poison IMMÉDIATEMENT.
2. **PRODUIT SUR LA PEAU**: enlever les vêtements contaminés et laver la peau à fond au savon et à l'eau.
3. **PRODUIT DANS LES YEUX**: rincer IMMÉDIATEMENT à l'eau et continuer pendant 15 minutes. Recourir au médecin ou contacter un centre anti-poison IMMÉDIATEMENT.
4. **PRODUIT AVALÉ**: ne pas faire vomir, mais transporter en vitesse le malade à l'hôpital le plus proche ou au bureau du médecin ou contacter un centre anti-poison IMMÉDIATEMENT.
5. **SI INHALÉ**: transporter le malade à l'air frais et recourir au médecin ou au centre antipoison IMMÉDIATEMENT.
6. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

ALLEZ À LA SECTION 12

SECTION 12

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Pas d'antidote spécifique. Le traitement de toute intoxication systémique doit être avant tout symptomatique et de soutien. Renferme des distillats de pétrole. Ne pas faire vomir.

ALLEZ À LA SECTION 13

SECTION 13

RINÇAGE ET ÉLIMINATION

Pour contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

(1.) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

(2.) Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour contenants retournables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour contenants retournables ou remplissables :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

(L'étiquette de base)

Groupe	4	Herbicide
--------	----------	-----------

**IPCO
COBUTOX® 625
HERBICIDE**

AGRICOLE

Pour désherber la jeune luzerne, le jeune lotier, les pâturages, et les semis de graminées pour le fourrage

GARANTIE: 2,4-DB 625 g/L
(Sous forme d'ester 2-éthylhexyle)

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

N° D'HOMOLOGATION: 27911
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 10 litres



AVERTISSEMENT

POISON

La Coopérative Interprovinciale Limitée, C.P. 1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9
1-204-233-3461

®T.M. Reg'd

RC000-0907

(l'étiquette derrière) – Cobutox 625

PRÉCAUTIONS:

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
2. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, et des gants résistant aux produits chimiques pour le mélange, le chargement, le nettoyage, ou la réparation de l'équipement. Rincer les gants après l'utilisation, et se laver les mains et la peau exposée. **ÉVITER DE RESPIRER LES VAPEURS ET BUÉES.**
3. **NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.**
4. **Lors du mélange des produits, observer les méthodes les plus strictes pour la manutention et le mélange décrites sur l'étiquette de chaque produit.**
5. Éviter de manger, boire ou fumer lors de la manutention du produit. Prendre une douche tous les jours, et suivant immédiatement l'application. Porter des vêtements lavés quotidiennement.
6. Manutentionner avec soin et mélanger seulement dans un système fermé. Travailler dans un endroit avec ventilation adéquate.
7. Éviter d'arroser lorsqu'il y a risque de vent ou si la température dépasse 27°C.
8. Éviter de contaminer les étendues d'eau ou les aliments.
9. Conserver dans le contenant initial. Ne pas réutiliser les contenants vides à moins que spécifié autrement.
10. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après l'usage.
11. Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.
12. Bien fermer les contenants et tenir à l'écart des semences, des engrais, des plantes et des aliments. Le produit peut être entreposé à n'importe quelle température. **BIEN AGITER AVANT L'UTILISATION.**

PREMIERS SOINS

1. **EN CAS D'EMPOISONNEMENT**, faire appel au médecin ou contacter un centre anti-poison **IMMÉDIATEMENT**.
2. **PRODUIT SUR LA PEAU**: enlever les vêtements contaminés et laver la peau à fond au savon et à l'eau.
3. **PRODUIT DANS LES YEUX**: rincer **IMMÉDIATEMENT** à l'eau et continuer pendant 15 minutes. Recourir au médecin ou contacter un centre anti-poison **IMMÉDIATEMENT**.
4. **PRODUIT AVALÉ**: ne pas faire vomir, mais transporter en vitesse le malade au plus proche hôpital ou au bureau du médecin ou contacter un centre anti-poison **IMMÉDIATEMENT**.
5. **SI INHALÉ**: transporter le malade à l'air frais et recourir au médecin ou au centre anti-poison **IMMÉDIATEMENT**.
6. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RINÇAGE ET ÉLIMINATION

Pour contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

(1.) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

(2.) Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour contenants retournables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour contenants retournables ou remplissables :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.